

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes Sauer Pechelbronn

Nombre de membres : 67

Séance du 25 FEVRIER 2008
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 42

Tous les délégués, sauf

M. MESSMER, M. WAGNER, Mme HITTLER, Mme FISCHER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. A. HELMER, M. SCHNEIDER, M. VOGEL, M. BASTIAN.

MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, STEINER, B. WALTER, MORI, NEUHARD, WINLING, Jacques WEISBECKER, FROEHLICH, BABILON, Mme GESANG, MM. TROG, Jean WEISBECKER, Mme RICHTER, M. GOERICH-MULLER, (excusés) ; MM. KELLER, JULLY, GOETZ, ROBINEAU, HOLTZMANN, HERRLE, SCHIELLEIN, ZINCK, KOPF, TREIBER.

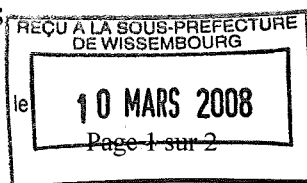
DEL. N° 031/2008conseil

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION CADRE AVEC LE COLLEGE DE WOERTH ET ATTRIBUTION DE SUBVENTION

- *VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2007 portant création de la communauté de communes Sauer Pechelbronn,*
- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *CONSIDERANT la convention de partenariat, signée en 2000, entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et le collège de Woerth, arrivant à son terme,*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention de partenariat modifiée et négociée avec Mme la Principale du collège de Woerth,*
- *CONSIDERANT que cette convention cadre sera complétée de programmes d'actions annuels précisant les opérations projetées et le financement des actions,*
- *ENTENDU l'exposé du président,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **autorise le président à signer une convention bipartite de partenariat -précisant les conditions administratives, techniques et financières ainsi que les droits et obligations des parties- entre la communauté de communes Sauer Pechelbronn et le collège Maréchal De Mac Mahon à Woerth ; cette convention définira la volonté des partenaires d'unir leurs efforts pour :**
 - ❖ **favoriser la connaissance du territoire et des objectifs de développement,**
 - ❖ **favoriser l'accès à l'information en matière de citoyenneté, d'environnement, de prévention des conduites à risques, de culture, de loisirs et de formation professionnelle,**
 - ❖ **favoriser l'expression citoyenne des jeunes,**
 - ❖ **permettre aux jeunes d'être acteurs d'un développement durable dans leur cadre de vie scolaire et extrascolaire,**
 - ❖ **favoriser la découverte et la maîtrise des TIC (technologies de l'information et de la communication),**
 - ❖ **favoriser les échanges transfrontaliers et le bilinguisme,**
- et sera complétée de programmes d'actions annuels précisant les opérations projetées et le financement des actions ;**



.../...

- décide d'attribuer une subvention de 250 € au collège Maréchal De Mac Mahon de Woerth pour le financement du projet « les petits ruisseaux font les grandes rivières », qui sera inclus dans le programme d'actions en cours de finalisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 06 mars 2008

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL



A handwritten signature in purple ink, consisting of a stylized, cursive script.